

Soixante-dixième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue à la salle Madeleine Lamoureux, au 309, rue Chassé à Val-des-Sources, le mercredi 12 octobre 2022 à 16 h 40.

PRÉSENCES

DANVILLE	Mme Martine Satre
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
WOTTON	M. Jocelyn Dion
Directeur général et greffier-trésorier	M. Frédéric Marcotte

ABSENCE

Adjointe administrative de direction	Mme Isabelle Pellerin
--------------------------------------	-----------------------

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources.

MOT DE BIENVENUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux participants.

2022-10-0441

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2022-10-0442

PROCÈS-VERBAL DU 13 JUILLET 2022

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 13 juillet 2022, tous d'un commun accord exemptent le préfet de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 13 juillet 2022 soit et est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

FONDS FLI / FLS / FSE

2022-10-0443

CAMP MUSICAL DE VAL-DES-SOURCES – FLI RÉGULIER, FLS ET FSE RÉGULIER

CONSIDÉRANT la présentation de l'analyse du dossier et la recommandation du comité de développement économique en date du 14 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE la MRC octroie un prêt FLI régulier au montant de 10 000 \$.

QUE la MRC octroie un prêt FLS au montant de 10 000 \$.

QUE la MRC octroie un prêt FSE régulier au montant de 15 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2022-10-0444**JE MÉTAL INC. – FLI RÉGULIER, FLS, FSE GÉNÉRAL ET FSE NOUVEL ENTREPRENEUR**

CONSIDÉRANT la présentation de l'analyse du dossier et la recommandation du comité de développement économique en date du 12 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE la MRC octroie un prêt FLI régulier au montant de 25 000 \$.

QUE la MRC octroie un prêt FLS au montant de 25 000 \$.

QUE la MRC octroie un prêt FSE général au montant de 2 500 \$.

QUE la MRC octroie deux subventions FSE nouvel entrepreneur au montant de 5 000 \$ chacune, à M. Jean-Christophe Bossé et M. Étienne Dionne.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION**2022-10-0445****ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ – ÉTUDE DES COÛTS ET FINANCEMENT DES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a pris compétence en transport adapté lors de la séance du 21 septembre 2015 par son règlement 220-2015;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a pris compétence en transport collectif lors de la séance du 21 septembre 2015 par son règlement 221-2015;

CONSIDÉRANT que les modalités des programmes du ministère des Transports du Québec permettent à l'organisme admissible de déléguer par résolution à un organisme mandataire l'organisation, la gestion et le fonctionnement du transport adapté et collectif sur leur territoire, mais qu'ils ne peuvent déléguer leurs pouvoirs d'adjudication de contrat et demeurent responsables des liens contractuels;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a mandaté le STC des Sources pour l'organisation, la gestion et le fonctionnement du transport adapté et collectif sur le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC de Kamouraska d'obtenir des données et informations sur les transports adaptés et collectifs pour les années 2017 à 2021 du STC des Sources à des fins de comparaisons entre plusieurs services de transport collectif de la province;

CONSIDÉRANT qu'à la fin de l'étude comparative, il y aura peut-être une possibilité d'obtenir des résultats anonymes pour fin de comparaison avec le STC des Sources;

CONSIDÉRANT que le STC des Sources signera aussi l'entente de confidentialité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à conclure et signer l'entente de confidentialité proposée par la MRC de Kamouraska pour le partage des données financières, de transports et d'organisation du STC des Sources pour des fins de comparaisons avec d'autres transporteurs provinciaux, ainsi que tout autre document jugé nécessaire pour la réalisation de l'étude comparative de la MRC de Kamouraska, y compris une seconde entente de confidentialité pour obtenir les résultats de l'analyse le cas échéant;

D'AUTORISER le coordonnateur du STC des Sources, M. Denis Verreault, à partager l'information financière et d'opération des années 2017 à 2021 demandées par la MRC de Kamouraska, dans la mesure de l'accessibilité rapide aux informations.

Adoptée à l'unanimité.

2022-10-0446

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE – PROJET DE L'ARTERRE 2023

CONSIDÉRANT l'entente signée le 10 septembre 2021 entre la MRC des Sources et le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) relativement au projet de L'ARTERRE;

CONSIDÉRANT que le présent renouvellement de l'entente sera en vigueur pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 avec les mêmes conditions que l'entente précédemment signée;

CONSIDÉRANT que les coûts annuels d'adhésion à L'ARTERRE pour 2023 s'élèvent à 3 349 \$ plus taxes pour le renouvellement de l'entente de la MRC des Sources avec le CRAAQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources autorise le renouvellement de l'entente avec le CRAAQ qui prévoit l'adhésion de la MRC des Sources au service L'ARTERRE du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 avec les mêmes conditions que l'entente précédemment signée.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit et est mandaté pour signer les documents à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

2022-10-0447

ÉCHELLES SALARIALES

CONSIDÉRANT la Loi sur l'équité salariale et le souci de la MRC de s'assurer de son application de façon consciencieuse pour l'organisation;

CONSIDÉRANT le mandat d'évaluation de l'équité salariale interne donné au conseiller externe en ressources humaines, M. Benoît Lévesque;

CONSIDÉRANT que le comité administratif est en accord avec la proposition d'ajustement des échelles salariales des professionnels déposée par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources autorise l'ajustement des échelles salariales des professionnels tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

Aucun autre sujet.

2022-10-0448

FIN DE LA RENCONTRE

Le conseiller M. Pierre Therrien propose la levée de la séance à 17 h 23.

Adoptée à l'unanimité.